

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°47-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 28 AVRIL A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 21 avril 2026

Affichage Mairie : Mardi 21 avril 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX JérémY, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

ABSENTS EXCUSES : Mme WAJS Marianne donne pouvoir à M. TISSIER Franck, Mme PALARD Blanche donne pouvoir à Mme LEMOUZY Marie

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Vote des subventions associations – budget communal 2026 :

Rapporteurs : Alain THIVILLIER / Aurélie ROSAT

Vu la délibération n°13-2026 en date du 10 mars 2026 relative à l'attribution d'une enveloppe totale de 32 000€ permettant d'attribuer des subventions aux associations ;

Vu l'avis favorable de la commission associative réunie le 12 janvier 2026 ;

Considérant l'avis de la commission Vie associative - Communication Animations, Cérémonies et Tourisme en date du 23 avril 2026 relatif à la répartition des montants par association ;

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la répartition des subventions aux associations selon le tableau présenté en séance.

Associations	BP 2026	Proposition
DOM'EN CHOEUR		200,00
ANCIENS COMBATTANTS		200,00
RLDOM		200,00
CLUB AMITIE		200,00
FNACA		200,00
INVINCIBLE BOULE		200,00
SOU DES ECOLES		200,00
CHASSE		200,00
ARAPED		520,00
ATELIERS DU VILLAGE		200,00
DOM'EN SCENE		320,00
DOMTAC		1 440,00
DOMTAC entretien des locaux		6 000,00
QI GONG		200,00
BIBLIOTHEQUE		4 850,00
ENVELOPPE DISPONIBLE		16 670,00
NEPAL LYONNES		200,00
Total	32 000,00	32 000,00

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame l'Adjointe,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER la répartition des subventions aux associations selon le tableau présenté en séance.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain FIEVILLIER

